



Nouméa, le 29 janvier 2021

Port Autonome de Nouvelle Calédonie

Capitainerie du Port de Nouméa

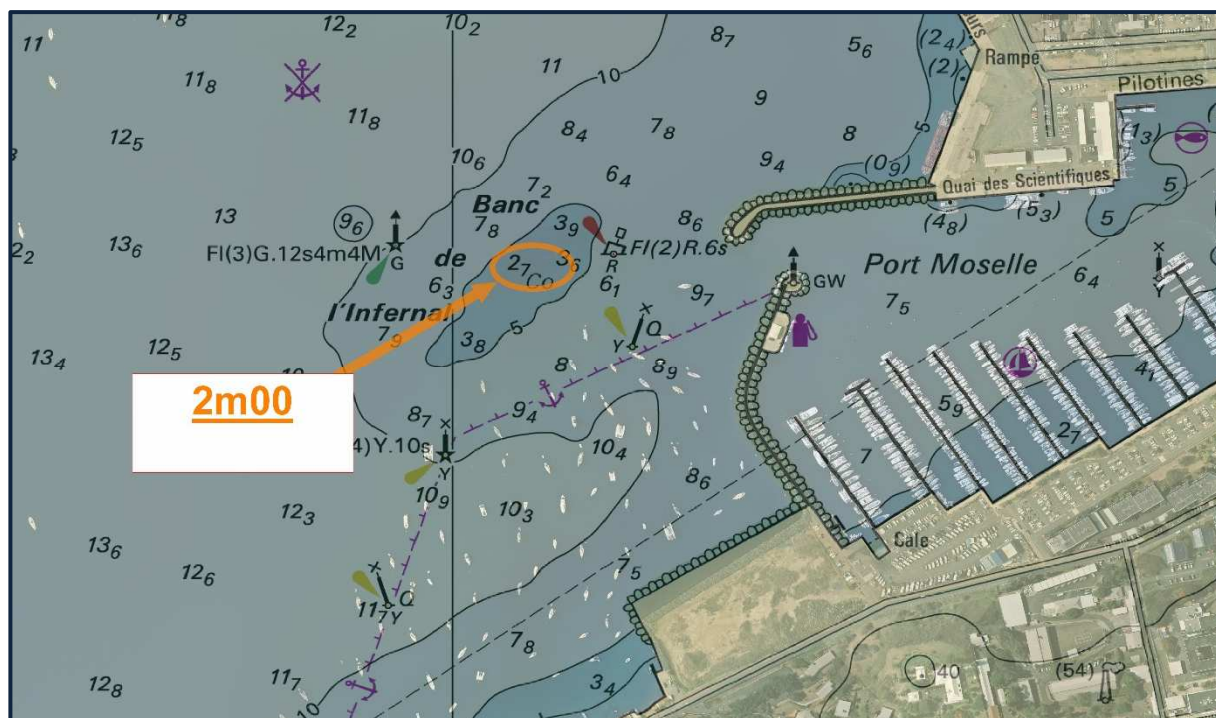
Dossier suivi par : Christophe Tendron

Tel : 20 50 05

Mél : capitainerie@noumeaport.nc

AVIS AUX USAGERS n° 01-2021
PORT DE NOUMÉA/ Petite Rade /Banc de l'Infernal
Sonde à **2m00**

Les usagers de la Petite Rade de Nouméa sont informés que la sonde minimum sur le banc de l'Infernal est de -2m00, rapportée au zéro hydrographique, au lieu du 2m70 telle qu'indiquée sur le plan ci-dessous.



Il est demandé aux usagers de naviguer avec prudence et de conserver un clair sous quille suffisant à l'approche du banc de l'Infernal.

Rappel de l'article 26 du règlement du port :

"Les navires devront limiter leur vitesse à 5 nœuds lorsqu'ils naviguent à moins de 100 mètres des quais, des berges et d'autres navires au mouillage ou amarrés dans le port"

Nous vous remercions de votre compréhension.

